



02.9002

**Mitteilungen
der Präsidentin**

**Communications
de la présidente**

Maury Pasquier Liliane (S, GE): Je vous donne une information concernant la séance du Bureau de ce matin. Le Bureau devait se prononcer sur les demandes d'urgence d'un certain nombre d'interpellations. Je vous signale qu'il a accepté l'urgence pour toutes les interpellations relatives au taux du deuxième pilier. Ces interpellations seront agendées à la session extraordinaire du 3 octobre 2002. Le Bureau a refusé l'urgence pour les autres interpellations.

Le Bureau attire votre attention sur le fait que la session extraordinaire du 3 octobre prochain pourrait se prolonger au-delà de 20 heures. Le programme définitif sera distribué dès que possible.

AB 2002 N 1252 / BO 2002 N 1252